

Image not found or type unknown



Remboursement de caution de location

Par **florian_old**, le **03/04/2007** à **21:41**

bonjour, rnJ'ai louer une salle des fêtes il n'y a pas longtemps et il se trouve que le parquet cirée a été taché par des confettis et de l'eau. Mr le Maire m'a ordonné de tout remettre en état par mes propres moyens et à mes frais. Ne voulant pas avoir d'ennuis, j'ai donc loué une ponceuse a parquet a mes frais, j'ai poncé le parquet avec l'aide d'amis, je l'ai cirée, et ce parquet est plus beau qu'avant. Ma question est : est-ce le droit de réclamer ma caution, ainsi que le remboursement de la location de la ponceuse?